

Note au lecteur

Ce document contient les réponses à des questions qui ont été adressées au cours de l'audience publique soit en 1^{re} ou 2^e partie (#1, #3, #7, #9, #10, #11 et #14) et autres transmises dans les documents DQ8 et DQ15.

Veillez également vous référer au document DQ19.1 qui contient l'autre partie en réponse aux questions sur le calcul des redevances aux propriétaires (#15).

Réponses aux questions 1 et 2 du document DQ8 portant sur :

- le programme ÉPEÉ (#8)
- l'état d'avancement des autres projets de SkyPower (#13)

Réponses à certaines questions du document DQ15 portant sur :

- l'échéancier détaillé du projet (#2)
- la répartition des éoliennes par municipalités (#4)
- le déboisement (#5)
- le coût du démantèlement (#6)
- les actionnaires (#12)

Réponses aux demandes des commissaires du BAPE lors du dépôt des Mémoires les 19 et 20 juin 2006

1. Déposer les plans les plus récents de la sous station.

Certains fournisseurs nous interdisent de diffuser publiquement leurs dessins. Les plans de la sous-station doivent donc rester confidentiels, nous ne pouvons pas les déposer.

2. Échéancier détaillé du projet.

Échéancier de construction pour la phase 1

Préparation des sites et des accès pour les 6 premières éoliennes	Juillet-août 2006
Fondations pour les 6 éoliennes de la phase 1a	Août 2006
Installation des câbles souterrains phase 1a (34,5kV) (5km)	Août-septembre 2006
Érection des éoliennes phase 1a	Septembre 2006
Préparation des sites et des accès pour la phase 1b (20 éoliennes)	Octobre-novembre 2006
Fondations pour les éoliennes de la Phase 1b	Octobre-décembre 2006
Installation des câbles souterrains phase 1b (34,5kV)(27km)	Octobre-décembre 2006
Érection des éoliennes Phase1b	Novembre-décembre 2006
Construction et installation de la sous-station	Septembre-décembre 2006
Entrée en opération de la phase 1	Décembre 2006
Phase 2	Avril-décembre 2007

3. À propos des 9 éoliennes situées à Cacouna, à l'ouest de la rue de l'Église, quel est le numéro des lots sur lesquels elles sont, le nom des propriétaires concernés et quels sont les propriétaires qui ont déjà signé des ententes.

Le rapport DA.43 fournit la réponse à cette question. À la demande des propriétaires, leurs noms demeurent confidentiels. Il y a deux ententes de signées.

4. Tableau des éoliennes par municipalités.

	Nbre Turbines*	Nbre lots	Nbre Propriétaires	Nbre Options signées	Nbre Turbines signées et localisées	Nbre a finaliser
St Arsene	43	86	23	23	43	0
Cacouna	26	66	17	14	19	7
Isle Verte	36	68	15	15	36	0
St Epiphane	47	90	16	15	43	4
Total	152	310	71	67	141	11

* les turbines en réserves sont incluses dans ce nombre.

5.

**Construction d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup
Les Ressources Terravents corp.**

Volume de bois estimé relatif au déboisement des emplacements d'éoliennes et des chemins d'accès.

Essence		Volume en mètre cube solide (mcs)	Masse(TMh)
Pâte, papier et panneaux ⁽¹⁾	Sapin-épinette	249,61	217,06
	Autres résineux ⁽¹⁾	0,00	0,00
	Feuillus durs	1058,41	1007,08
	Feuillus mous	1319,14	1089,22
Sous-total transigé par le syndicat régional		2627,16	2096,30
Bois de sciage	Sapin-épinette	1747,25	
	Autres résineux ⁽¹⁾	1009,86	
	Feuillus durs	1058,41	
	Feuillus mous	1319,14	
Sous-total		5134,66	
TOTAL		7761,83	

(1) Mélèze, thuya (cèdre) et pin blanc

N.B.: Selon les informations obtenues par le syndicat régional, le contingent annuel de bois transigé a été de 165 000 TMH en 2005 et devrait être de 149 000 TMH en 2006, soit une moyenne de 157 000 TMH pour les deux dernières années. Ainsi l'apport supplémentaire provenant du déboisement du parc éolien, soit 2 096 TMH devrait représenter un apport maximum de 1,3%. Considérant que le déboisement s'échelonne sur une période supérieure à un an et que ce n'est pas l'ensemble des producteurs qui transigeront avec le syndicat (la majorité des propriétaires nous ont mentionné qu'ils voulaient le conserver pour leur usage personnel) le pourcentage annuel devrait se situer bien en dessous de 1%. De plus, puisque les fluctuations annuelles du volume de bois transigé sont souvent de l'ordre de 10%, nous sommes d'avis que cet apport supplémentaire n'amènera pas une saturation et ne causera pas de déstabilisation du marché.

Comme nous ne sommes pas propriétaire du bois et que nous ne savons pas de quelle manière les propriétaires terriens voudront en disposer, nous adresseront une correspondance à ces derniers leur indiquant de s'adresser au Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent dans l'éventualité où ils voudraient transiger avec lui les essence de bois vouées à l'industrie papetière ou aux panneaux particules.

#6.

Estimation frais de démantèlement pour une éolienne en 2006

Coûts de démantèlement par principale composante

Démontage des composantes	15 000 \$
Transport des pales au site d'enfouissement	2 800 \$
Démolition des pales	1 200 \$
Frais de disposition des pales (43,5\$/T X 8T) ^(a)	348 \$
Transport des autres pièces chez un recycleur local	6 200 \$
Arasement du socle	6 500 \$
Enlèvement du matériel granulaire	8 000 \$
Enlèvement des fils électriques souterrains	3 000 \$
Remise en état du site	11 000 \$
Coupage des armatures et ancrages	1 800 \$
Frais divers	5 000 \$
	60 848 \$

Revenus de récupération des matières résiduelles^(b)

	Poids		\$/kg	
Conducteur d'aluminium	1 146 kg	1,1		1 261 \$
Nacelle	55 000 kg	0,170		9 350 \$
Pièce d'assemblage de la base de la tour	5 000 kg	0,085		425 \$
Moyeux	17 000 kg	0,085		1 445 \$
Section inférieure de la tour	64 700 kg	0,170		10 999 \$
Section centrale de la tour	52 000 kg	0,170		8 840 \$
Section supérieure de la tour	32 800 kg	0,170		5 576 \$
Cuivre	1 000 kg	7,700		7 700 \$
				45 596 \$

Coût net de démantèlement d'une éolienne

15 252 \$

^(a) La fibre de verre des pales est acceptée au site d'enfouissement de Rivière-du-Loup et le tarif est de 43,5\$/T

^(b) Prix vérifié auprès des recycleurs locaux

N.B. Le coût net de démantèlement et disposition d'une éolienne est estimé à 15 252\$. Ce montant est estimé en fonction des coûts du marché et de la valeur des matières recyclables en juin 2006 et ne reflète pas nécessairement le coût projeté dans 10, 15 ou 20 ans.

#7. Exactitude des cartes du rapport addenda concernant les éoliennes de réserve

Lors de la deuxième partie des audiences, une interrogation a été soulevée concernant le nombre d'éoliennes de réserve sur les deux cartes présentées dans le rapport addenda de juin 2006. La figure 2 comporte en effet des erreurs. On devrait y voir comme sur la figure 1, 17 turbines de réserve au lieu de 20.

8. À propos du programme ÉPÉÉ, précisez si vous bénéficiez de cette subvention et si elle est nécessaire pour la réalisation du projet.

À ce jour, le projet n'a reçu aucun financement en vertu du programme Encouragement à la production d'énergie éolienne (EPÉÉ) du gouvernement du Canada. Terrawinds travaille présentement à compléter les phases 1a et 1b lesquelles ne sont pas éligibles à EPÉÉ. La phase 2 pourrait être éligible à un financement en vertu du programme EPÉÉ et Terrawinds a l'intention de compléter le processus afin d'être éligible à recevoir des fonds en vertu de ce programme, incluant la signature d'une convention de contribution et ce, au moment approprié.

9. Précisez si vous allez faire une étude d'impact visuel des lignes aériennes et justifiez.

Sur l'ensemble des propriétés privées, les lignes électriques seraient enfouies. En conséquence, aucun impact sur le milieu visuel ne serait perceptible dans ces secteurs.

Dans la majorité des autres cas, les lignes seraient soit localisées sur des poteaux existants ou sur de nouveaux poteaux localisés dans les emprises existantes. Dans le cas de nouvelles lignes, ces dernières seraient constituées de monopoteaux identiques à ceux qui sont utilisés par les compagnies d'utilités publiques (Hydro-Québec, Bell, Telus, Cogéco, Vidéotron, etc..). Rappelons que la tension de ces lignes sera de 34,5kV, donc très semblable aux lignes de distribution d'Hydro-Québec.

Les lignes aériennes de cette catégorie de tension ne sont pas assujetties à des études visuelles.

En conséquence, Terrawinds Ressources (Les Ressources Terravents) ne croit pas pertinent ni nécessaire de réaliser une étude d'impact visuelle particulière pour les lignes électriques requises pour son projet.

10. Suivi des lettres envoyées aux municipalités quant au choix de la firme d'évaluation des chemins.

Le suivi sur les lettres envoyées aux municipalités a été fait le 22 juin. Seule la municipalité de Saint-Épiphanie a mentionné ne pas avoir reçu la lettre. Elle leur a été ré acheminée par courriel le 22 juin et nous leur avons donné jusqu'au 28 juin en fin de journée pour nous faire leur proposition de firme.

11. Rencontrer Jean Tremblay du Syndicat des producteurs de bois pour discuter de ce qui pourrait être entendu à propos des surplus de bois.

Steeve Boulianne, directeur du projet Terravents attend un retour d'appel de M. Jean Tremblay directeur général.

12. Précisez qui détient les actions privilégiées de Terrawinds et combien de parts votantes elles représentent.

Les actions privilégiées appartiennent toutes à SkyPower Corp. et représentent 51% des actions votantes.

13. Donnez plus de détails sur les niveaux d'avancements des autres projets de SkyPower.

Au cours des 3 dernières années l'industrie de l'énergie éolienne au Canada s'est développée dans une industrie fortement concurrentielle. SkyPower (SkyPower Corp) est actuellement impliqué dans 26 projets d'énergie éolienne dans huit provinces à travers le Canada qui sont à des étapes variables de développement. Ces étapes s'étendent de la phase exploratoire jusqu'au début de la construction. La propriété d'intérêts de développement diffère d'un projet à l'autre. Voici une vue d'ensemble de la liste de projets par province que nous développons.

Province	Nombre de projet	MW sous développement	Stade de développement
Alberta	2	450	Exploratoire
Manitoba	6	600	Stade préliminaire
Newfoundland	1	100	Exploratoire
Ontario	4	950	D'exploratoire à entente d'achat d'électricité
IPE	1	275	Exploratoire
Québec	9	2682	Stade préliminaire à entente d'achat d'électricité
New Brunswick	3	300	Stade préliminaire à entente d'achat d'électricité
Saskatchewan	1	150	Stade préliminaire

La liste détaillée de tels projets comprenant l'endroit, la taille, la structure de propriété, et l'étape de développement est considérée et traitée comme information de propriété industrielle et confidentielle à SkyPower, ses associés et actionnaires respectifs. Le maintien de confidentialité sur les intérêts de développement d'une compagnie est une pratique régulière dans l'industrie. Par exemple, nous participons actuellement à deux procédés provinciaux d'offre et il serait inadéquat de révéler les détails spécifiques au sujet de ces projets.

La révélation publique de cette information pourrait avoir un impact défavorable sur les intérêts commerciaux de SkyPower et dans beaucoup de cas peut violer des accords de confidentialité actuellement en place avec les tiers. Pendant la session de BAPE, une référence a été faite à l'information courante disponible sur le site Web de SkyPower (www.skypower.com) en ce qui concerne plusieurs projets. SkyPower a signalé une telle information sur son site Web strictement comme une vue d'ensemble d'illustration d'un petit échantillon de projets que SkyPower développe actuellement et leur statut respectif au moment d'être ajouté sur le site.

14. Expliquez la différence de superficie de déboisement entre Terravents (0,5 ha) et les autres projets en Gaspésie (0,85 ha).

L'écart s'explique principalement par des méthodes de travail différentes et de la machinerie qui nécessite moins d'espace de travail, suivant l'objectif que s'est donné le promoteur de préserver le plus possible les terres agricoles.

16. Simulations visuelles à partir de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

Elles sont actuellement en traitement et devraient vous être acheminées d'ici le 7 juillet.

